TOPO
Journal syndical

Vol. 17 | Nº 07 | Le mardi 11 octobre 2016

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ (514) 645-4536 | Téléc. (514) 645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | L'ÉCOLE PUBLIQUE, UNE RICHESSE SOCIÉTALE

Nous venons de passer à travers une semaine soulignant l'apport de l'école publique à notre société dont le thème *Les classes et les écoles spéciales* était à l'honneur.

C'est absolument vrai que le travail accompli dans ces milieux est extraordinaire ! Vous me voyez venir… Ces profs sont formés pour enseigner aux élèves HDAA et en plus, le service direct à ces élèves est souvent à portée de main ! Mais qu'en est-il des élèves à risque qui sont dans nos classes dites «ordinaires» ?

Maintenant que la trêve politique est échue, parlons des vraies choses…

De plus en plus d'élèves ayant de grandes difficultés d'apprentissage, de comportement, des troubles divers se retrouvent dans nos classes, sans service adéquat, voire sans aucun service, si bien que l'enfant se sent laissé à lui-même. L'enseignant de la *«classe ordinaire»* ne peut intervenir seul pour répondre aux besoins nombreux et diversifiés de ses élèves, d'autant plus que le nombre des EHDAA augmente considérablement d'année en année.

Malgré les recherches probantes, la *«classe ordinaire»* ne peut être la seule alternative au placement d'élèves en difficulté. Il faut aussi prendre en considération les caractéristiques propres de chaque élève, les moyens disponibles dans le milieu scolaire et communautaire, l'attitude des parents et des enseignants avant de prendre la décision que le meilleur pour l'enfant est bien l'inclusion. Est-il illusoire de croire que, au lieu d'aider cet enfant, on finirait par lui nuire ? Comment éviter la marginalisation quand un enfant n'arrive pas à suivre à cause de retards académiques ?

Et puis, où est la place des élèves performants dans notre système ?

Dans le respect du droit des élèves en difficulté, dans le respect du droit à l'éducation de qualité et de l'école publique, il est primordial de réaligner la définition de la *«classe ordinaire»* qui, à elle seule, ne peut assumer l'encadrement d'élèves en difficulté exigeant un traitement particulier.

Une autre voie existe, la classe spécialisée !

■ Thérèse Prinos | thereseprinos@sepi.qc.ca

Inspiré de : *Inclusion ou Illusion* de Gérald Boutin et Lise Bessette

Qu'avez-vous manqué dans la version web du TOPO ?

www.sepi.qc.ca

TOPO web du 4 octobre 2016 :

- Consultation sur la réforme électorale
- Épreuves ministérielles en mathématique fin 3e cycle
- Que faire en cas d'accident du travail ?
- Nouveauté sur le paiement de la suppléance
- Sécurité premier emploi

AGENDA

FORMATIONS

>> **Le mercredi 19 octobre de 9h à 15h :** formation sur le conseil d'établissement (CE) aux bureaux du SEPÎ

>> **Le jeudi 20 octobre de 9h à 15h30 :** formation élèves à risque et HDAA aux bureaux du SEPÎ

>> **Le mardi 25 octobre de 9h à 15h30 :** formation CPEPC (pour la FP et la FGA) aux bureaux du SEPÎ

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 12 octobre 2016 :**
- **13h30 :** conseil des personnes déléguées extraordinaire
- **16h00 :** conseil des personnes déléguées

Lieu : *Église Notre-Dame d'Anjou* (8200, place de l'Église, Anjou (Qc) H1K 2B3)

INFO | RETOUR SUR LA SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE (SPEP)

La semaine dernière en a été une riche en festivités de toutes sortes à l'occasion de la **Semaine pour l'école publique (SPEP)** dont le thème portait sur les classes et les écoles spécialisées : *Une autre façon d'assurer l'égalité*. D'abord, le lancement de la semaine s'est effectué à l'école Marc-Laflamme / Le Prélude en présence des acteurs principaux de l'événement : la FAE, le SEPÎ, la CSPÎ et, bien entendu, la porte-parole de la SPEP, Claire Pimparé. La journée du 3 octobre s'est terminée à l'école St-Pierre-Apôtre de la CSDM avec une remise de prix hommage très émouvante à des personnalités connues ayant éprouvé des difficultés dans leur parcours scolaire et ayant réussi grâce à leur passage dans une classe ou une école spécialisée : Philippe Laprise, Gabrielle Marion-Rivard et David Goudreault. Le lendemain, la tournée dans les milieux a débuté par un arrêt à l'école Saint-Vincent-Marie dans la classe langage de Fanny Gendron qui en a profité pour récolter les fruits du projet potager qu'elle a monté pour ses élèves.

Le SEPÎ a aussi mis la main à la semaine en soutenant les personnes déléguées dans leur projet pour souligner la **Journée mondiale des enseignantes et enseignants*** et en organisant sa première rencontre sociale au Boston Pizza à Anjou. Les participants, fort nombreux, ont levé leur verre à la reconnaissance sociale que procure l'événement et à cette nouvelle année de travail déjà bien amorcée qui s'annonce respectueuse du nouveau contrat de travail à savoir, l'observation rigoureuse des 32 heures de temps de présence à l'école…

Voici quelques photos des différentes activités :

Remise des prix hommage

Lancement de la SPEP à l'école Marc-Laflamme/Le Prélude

Élèves de l'école St-Vincent-Marie

RETOUR SUR L'ACTIVITÉ SOCIALE DU 6 OCTOBRE 2016

Un grand merci à toutes et à tous d'avoir été des nôtres pour cet événement !

Dans l'ordre de gauche à droite : Francis Blanchet de Ste-Gertrude, Mélanie Girard de Jean-Nicolet et Marise Bilodeau de St-Octave. Félicitations aux heureux gagnants!

Gagnants des prix de présence lors de l'activité sociale du 6 octobre

Pour consulter d'autres photos des différentes activités qui se sont déroulées durant la SPEP, nous vous invitons à consulter notre page Facebook → www.facebook.com/sepi.syndicat.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

** Si vous avez des photos des événements que vous avez organisés, n'hésitez pas à nous les envoyer, nous les publierons sur notre page Facebook.*

INFO | MANIFESTATION

Dans la cadre de sa participation à la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* et des recommandations adoptées en Congrès sur la lutte contre la pauvreté, l'appauvrissement et les inégalités (plateforme sociopolitique), la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) s'est jointe récemment à l'organisation d'une manifestation pour l'augmentation du salaire minimum à 15$ de l'heure. La FAE et le SEPÎ vous invitent à participer en grand nombre à ce geste de solidarité et de justice sociale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Thème de la manifestation: Augmentation du salaire minimum à 15$ de l'heure

Type d'action: Manifestation familiale (marche dans les quartiers Villeray et Parc-Extension)

Matériel de mobilisation: Fournis par la FAE

HORAIRE ET DÉPLOIEMENT

- **11h:** Rassemblement de la manifestation au Parc Le Prévost (pour le rendez-vous de la FAE, allez sur le site web du SEPÎ pour voir le plan)
- **Vers 11h15:** Départ de la marche
- **Vers 12h45:** Fin de la marche au Métro du Parc

Au plaisir de vous rencontrer!

Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

RAPPEL | FORMATION FAE: PRÉSIDENCE DES DÉBATS

Nous sollicitons votre participation à cette première formation afin de monter une banque de candidats à la présidence des débats étant donné que notre présidente actuelle et régulière, Annie Primeau, a été nommée pour agir à la présidence des instances de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et qu'elle ne sera peut-être pas toujours disponible pour nos propres instances.

Si vous avez des aptitudes pour la rigueur et la gymnastique intellectuelle, cette formation est pour vous. Vous pouvez vous inscrire via les moyens habituels, soit en nous téléphonant au (514) 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante: courrier@sepi.qc.ca.

Destinataires	Personnes ayant peu ou pas d'expérience en présidence de débats
Date	Les 3 et 4 novembre 2016
Date limite d'inscription	20 octobre 2016
Lieu de la formation	Aux bureaux de la FAE (8550, boul. Pie-IX, bureau 400, Montréal (Qc) H1Z 4G2)
Objectifs généraux	• Former des personnes qui sont ou seront actives à titre de présidence de débats dans leur syndicat local ou à la Fédération; • Outiller des personnes ayant peu ou pas d'expérience en présidence de débats.

Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

INFO | SIGNER SA TÂCHE : DES PRÉCISIONS

La direction d'une école ou d'un centre a jusqu'au 15 octobre pour vous informer par écrit de la tâche qu'elle veut vous confier. **Vous ne signez ce document qu'aux seules fins d'en attester connaissance.** Ce n'est pas un consentement. Après le 15 octobre, aucune modification ne peut être apportée par la direction sans consultation du prof concerné.

LA TÂCHE ÉDUCATIVE

En **FGJ**, il est important, en tout temps, de faire préciser par votre direction, par écrit sur le document que vous signerez, le nombre de minutes qu'elle vous attribue pour chacun des éléments de la tâche éducative, principalement en ce qui concerne les activités étudiantes. Exigez qu'on y indique le nom ainsi que le temps alloué pour chacune des activités (ce qui inclut la participation aux comités et réunions en lien avec celles-ci) et non un total général.

En **FGA**, le même processus que ci-dessus est requis en ce qui concerne le **suivi pédagogique*** relié à la spécialité, le temps alloué en heures/année ainsi que pour toute autre particularité selon les centres, si applicable (encadrement, tutorat, surveillance collective, activités étudiantes).

En **FP**, nous vous référons à la clause 13-10.06 A) et C) de l'entente locale. Le tout se calcule en heures/année.

LA TÂCHE COMPLÉMENTAIRE

Pour la **FGJ** et la **FGA**, tout ce qui est rencontres ou réunions fixées par la direction doit être précisé. On doit indiquer pour chaque type de rencontres, telles que les rencontres de niveaux , de spécialités, les rencontres-cycle et les comités le temps prévu individuellement pour chacune d'entre elles. En **FGJ**, le temps attribué doit être suffisant à la tenue des rencontres avec les spécialistes pour discuter de cas d'élèves. On doit aussi, s'il y a lieu, avoir des minutes attribuées pour le temps de gestion des activités étudiantes, sportives, culturelles, etc. assignées par la direction (accomplies seul et hors présence élèves).

Par ailleurs, pour tous les secteurs, le temps alloué aux comités conventionnés doit aussi être défini de façon individuelle pour chacun d'eux (ex. : 20 minutes (ou heures/année en FGA/FP) de CPEPE/CPEPC, 10 de CLP, etc.).

De plus, lorsque vous êtes assigné selon la grille de suppléance dépannage, votre direction doit vous reconnaître le temps de présence ainsi exigé.

Pour la **FP**, Nous vous référons à la clause 13-10.06 A) 2, à 13-2.06.2 B) ainsi qu'aux annexes 14 et 15 de l'entente locale.

Nous vous rappelons pour **tous les secteurs** vous avez du temps prévu pour des activités professionnelles aux clauses 8-5.05 A) 2. b) pour la FGJ, 11-10.05 A) 2. b) pour la FGA et 13-10.06 A) 2. b) pour la FP de l'entente locale. Ce temps relève de l'autonomie professionnelle, n'est pas fixé à l'horaire et est consacré à tous les imprévus «as-tu deux minutes» énoncés aux clauses 8-2.01 pour la FGJ, 11-10.02 pour la FGA et 13-10.02 pour la FP de l'entente nationale pour rencontrer un collègue, un professionnel, un magasinier, une secrétaire, etc. Le temps alloué pour chacun des secteurs est disponible sur notre site web dans l'entente locale et dans le guide syndical sur la tâche pour votre secteur.

EN CONCLUSION

La direction a l'obligation d'être précise dans ses assignations. À défaut, vous signez tout de même votre feuille de tâche en y ajoutant à côté de votre signature : «En attente de précisions». Le jour même ou au cours des jours suivants, vous adressez un courriel à votre direction en lui indiquant que vous êtes toujours en attente de précisions écrites quant aux éléments à accomplir (mettre le SEPÎ en copie conforme à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca). En attendant la réponse, continuez de vaquer à vos occupations journalières en exécutant ce qui est déjà précisé dans la tâche (ex. : accueil et déplacements, suppléance dépannage, le temps accordé aux activités professionnelles imprévues) et complétez le reste de vos 27 heures avec ce qui vous est utile au quotidien. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez nous contacter.

- Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca
- Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca
- Maya Gagnon | mayagagnon@sepi.qc.ca

** En ce qui concerne le suivi pédagogique relié à la spécialité, il est d'autant plus important de s'assurer que la direction vous a attribué un certain nombre de minutes pour cette partie de votre tâche, car il est maintenant précisé à la clause 11-10.01 B) de la nouvelle entente nationale que la direction tient compte du suivi pédagogique relié à la spécialité de l'enseignant prévu au paragraphe f) de la clause 11-10.04, lors de l'élaboration de votre tâche. Ce suivi pédagogique est attribué au prof régulier ou au prof à contrat (au prorata du contrat).*

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TOPO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : (514) 645-4536 | Téléc. : (514) 645-6951
Par courriel : topo@sepi.qc.ca